

FORMATION SUR LE NOUVEAU RÉGIME D'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 À L'ATTENTION DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Contexte

Le nouveau régime d'évaluation des incidences Natura 2000 est opérationnel depuis avril 2010.

Il a pour objectif de minimiser les incidences des projets sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 et de veiller à leur prise en compte dans la conception des projets et des documents de planification.

Le porteur de projet doit s'assurer que son projet nécessite ou pas de réaliser une évaluation des incidences sous une forme simplifiée ou plus complète.

La qualité de l'évaluation des incidences va influencer sur celle de la conception du projet et permettre d'éviter les éventuelles difficultés rencontrées par les services de l'État lors de l'instruction des dossiers administratifs.

Compte tenu de la nouveauté du dispositif, des carences sont constatées dans les dossiers d'évaluation des incidences Natura 2000 et il existe une marge d'amélioration dans la qualité de la rédaction des études faune-flore et dans l'élaboration des projets et des documents de planification.

Objectifs de la formation

Afin que le maître d'ouvrage puisse fournir une bonne évaluation des incidences Natura 2000, celui-ci doit pouvoir répondre aux questions suivantes :

- Le projet nécessite-t-il ou pas de réaliser une évaluation des incidences ?
- Comment rédiger un cahier des charges à destination des bureaux d'étude ?
- Comment faire évoluer un projet ?

La formation propose d'aborder les thématiques suivantes :

- Sensibilisation aux procédures biodiversité (définition, enjeux en région Languedoc-Roussillon, réglementation) ;
- Présentation du réseau Natura 2000 ;
- Présentation du nouveau régime d'évaluation des incidences Natura 2000 ;
- Appréhender la méthodologie d'investigation faune/flore des bureaux d'études dans les dossiers d'incidence ;
- Retour d'expérience d'un maître d'ouvrage sur un projet ayant fait l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000.

Public identifié :

Maîtres d'ouvrages de documents de planification ou de projets :

- Collectivités territoriales
- Techniciens
- Secrétaires
- Chargés d'étude

Durée: 1 jour

Date: 20 Mars 2012



LIEU :

DREAL Site RICHTER,
58 rue Marie de Montpellier
34000 Montpellier
Tramway : Ligne 1 « Port-Marianne »



- PROGRAMME -

9h00 Accueil des participants

9h15-9h45 Les notions fondamentales sur la biodiversité

- Définitions et chiffres clés
- Services écologiques rendus
- Menaces et causes de disparition
- Réglementation (internationale, européenne et nationale)

■ *Émilie Paulet > CETE Méditerranée*

9h45-10h45 Présentation du nouveau régime d'évaluation des incidences Natura 2000

- Rappel sur le réseau Natura 2000 et zoom en Languedoc-Roussillon
- Principes et cadre réglementaire de l'évaluation des incidences Natura 2000
- Articulations avec d'autres procédures biodiversité : espèces protégées, évaluation environnementale, études d'impact

■ *Anne Pariente- DREAL LR.*

10h45-11h45 Le contenu d'un dossier d'évaluation des incidences Natura 2000

- Trame d'un dossier
- Évaluation simplifiée ou complète
- Typologie des incidences
- Mesures d'évitement, de réduction et compensatoires
- Aspect juridique, risques de contentieux
- Interlocuteurs, rôle de l'opérateur Natura 2000
- Données disponibles

■ *Anne Pariente - DREAL LR*

- Retour d'expériences sur l'instruction d'un dossier et constats de carences

■ *Sylvain Mateu – DDT 30*

11h45 -12h30 Présentation d'une étude d'incidence Natura 2000

■ *Écologistes de l'Euzière*

12h30-14h00 : PAUSE DÉJEUNER

14h00-15h00 Retour d'expérience par un maître d'ouvrage

■ *Céline Minardi > Conseil Général de l'Hérault*

15h00-16h30 Travail en atelier sur des études de cas

16h30-17h00 Restitutions et clôture

DOSSIER DU PARTICIPANT

- Liste des participants
- Décrets et textes réglementaires
- Présentations
- Canevas dossier complet d'évaluation d'incidence Natura 2000
- Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences d'un projet sur les sites Natura 2000
- Notice à l'attention des porteurs de projet soumis à évaluation des incidences Natura 2000